

DD VMC HYGRO SF MI

VENTILATION SIMPLE FLUX HYGRORÉGLABLE



Caisson de VMC simple flux compatible pour les Hygro A et Hygro B

CARACTÉRISTIQUES

Certifié QB VENTILATION HYGRORÉGLABLE

Moteur EC très basse consommation

La qualité de l'air intérieur est aujourd'hui un défi majeur de santé public. De Dietrich lance une gamme de ventilation mécanique contrôlée pour répondre à cet enjeu.

Le caisson de VMC simple flux hygroreglable DD VMC HYGRO SF MI permet une ventilation optimale de la maison en s'adaptant à l'occupation.

En fonction du taux d'hygrométrie détecté dans le logement, le débit de ventilation va s'adapter automatiquement, pour optimiser la consommation énergétique, tout en garantissant un bon renouvellement de l'air intérieur.

Il peut être installé en neuf comme en rénovation, et est compatible avec les systèmes Hygro A et Hygro B. Il s'installe très facilement dans les combles en le suspendant à la charpente pour un fonctionnement ultrasilencieux.

Le caisson de VMC simple flux hygroreglable DD VMC HYGRO SF MI De Dietrich, est la solution de ventilation simple flux très basse consommation en neuf comme en rénovation.

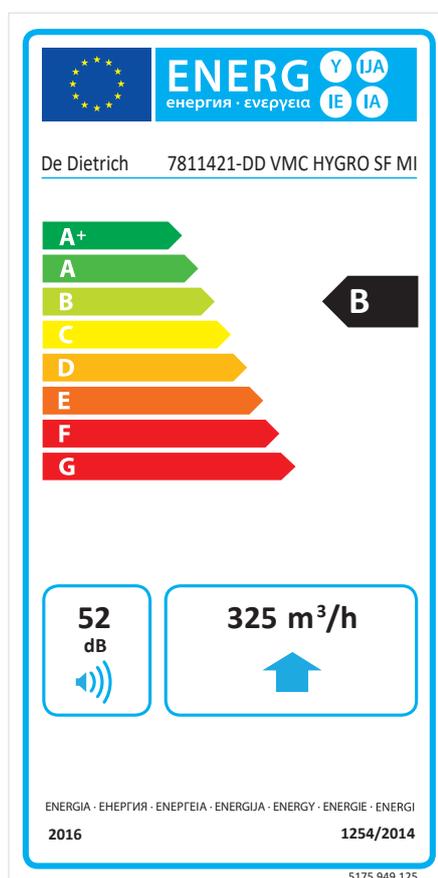


N° identification QB37 : N°23.03.032

De Dietrich 

SOMMAIRE

- 3 POURQUOI VENTILER ?
- 3 PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA VMC SIMPLE FLUX
- 4 RAPPELS RÉGLEMENTAIRES
 - 4 VENTILATION
 - 5 ACOUSTIQUE
 - 6 ENTRÉES D'AIR ET PASSAGES DE TRANSIT
 - 7 BOUCHES D'EXTRACTION D'AIR
- 8 DIMENSIONNEMENT
- 10 PRÉSENTATION DE LA SOLUTION DD VMC HYGRO SF MI
- 11 POINTS FORTS ET DIMENSIONS
- 12 RACCORDEMENT AÉRAULIQUE ET ÉLECTRIQUE
- 13 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES
- 14 OPTIONS ET ACCESSOIRES À PRÉVOIR
- 18 TABLEAU DE DIMENSIONNEMENT (HYGRO A)
- 19 TABLEAU DE DIMENSIONNEMENT (HYGRO B)



POURQUOI VENTILER ?

Pour vivre dans un logement sain, un système de ventilation s'avère indispensable.

Un renouvellement insuffisant de l'air peut avoir des répercussions sur la santé des occupants, mais aussi générer des dégradations dans l'habitation.

POUR LE CONFORT ET LA QUALITÉ D'AIR INTÉRIEUR

- Air renouvelé en permanence.
- Elimination de l'humidité et des mauvaises odeurs.
- Hygiène et sensation de bien-être chez soi.

POUR LA PRÉSERVATION DU BÂTI

- Ni développement de moisissures, ni dégradation du bâti

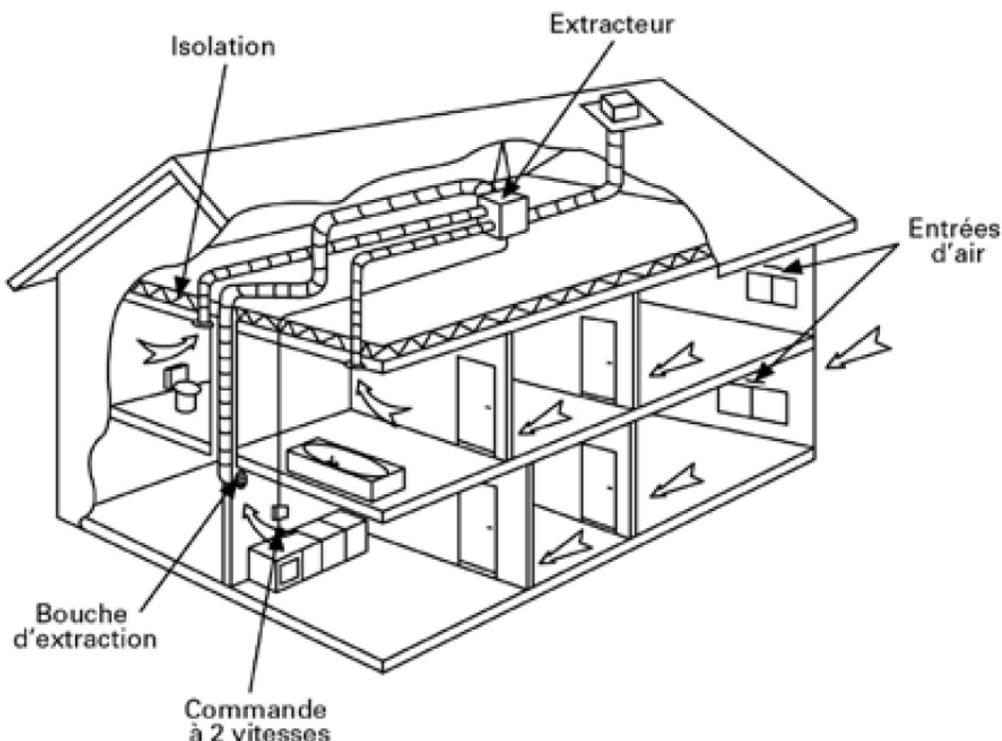
PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA VMC SIMPLE FLUX

Le principe d'une VMC simple flux est la ventilation générale permanente par balayage qui consiste à introduire de l'air neuf dans les pièces principales du logement (séjour, chambres) et à extraire mécaniquement l'air vicié dans les pièces de service (cuisine, salle de bains, WC, salle d'eau...)

- l'air neuf entre par les entrées d'air des pièces principales
- l'air transite des pièces principales vers les pièces de service en passant sous les portes intérieures
- l'air vicié est extrait des pièces de service via des bouches d'extraction reliées à un réseau comportant des conduits; un groupe d'extraction mécanique, puis rejeté à l'extérieur.

Il existe différents types de VMC simple flux

- **VMC autoréglable**: débits d'air introduits et extraits maintenus constants par des dispositifs réagissant aux différences de pression: entrées d'air et bouches d'extraction autoréglables
- **VMC hygroréglable**:
 - **type A**: les entrées d'air sont autoréglables, les bouches d'extraction sont hygroréglables c'est-à-dire qu'elles régulent les débits d'air extraits en fonction de l'humidité
 - **type B**: les entrées d'air et les bouches d'extraction sont hygroréglables



Source : VMC SIMPLE FLUX EN HABITAT INDIVIDUEL des Règles de l'Art Grenelle de l'Environnement 2012

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

VENTILATION

EXTRAITS DE L'ARRÊTÉ DU 24 MARS 1982

Article 1 :

L'aération des logements doit pouvoir être générale et permanente au moins pendant la période où la température extérieure oblige à maintenir les fenêtres fermées. Toutefois, dans les bâtiments soumis à un isolement acoustique renforcé, en application de l'arrêté du 6 octobre 1978, l'aération doit pouvoir être générale et permanente en toute saison. La circulation de l'air doit pouvoir se faire principalement par entrée d'air dans les pièces principales et extraction de l'air dans les pièces de service.

Article 2 :

Le système d'aération doit comporter :

- des entrées d'air dans toutes les pièces principales, réalisées par des orifices en façades, des conduits à fonctionnement naturel ou des dispositifs mécaniques ;
- des sorties d'air dans les pièces de service, au moins dans les cuisines, les salles de bains ou de douches et les WC, réalisées par des conduits verticaux à tirage naturel ou des dispositifs mécaniques.

L'air doit pouvoir circuler librement des pièces principales vers les pièces de service.

Article 3 :

Les débits extraits dans chaque pièce de service doivent pouvoir atteindre, simultanément ou non, les valeurs données dans le tableau ci-après en fonction du nombre de pièces principales du logement :

NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES DU LOGEMENT	DÉBITS EXTRAITS EXPRIMÉS EN m ³ /h				
	CUISINE	SALLE DE BAINS OU DE DOUCHES AVEC OU SANS WC	AUTRES SALLES D'EAU*	UNIQUE	WC MULTIPLES
1	75	15	15	15	15
2	90	15	15	15	15
3	105	30	15	15	15
4	120	30	15	30	15
5 et plus	135	30	15	30	15

* on entend par salle d'eau une pièce autre que la cuisine ou le WC équipée d'un point d'eau mais sans baignoire ni douche.

Dans les logements ne comportant qu'une pièce principale, la salle de bains ou de douches et le cabinet d'aisances peuvent avoir, s'ils sont contigus, une sortie d'air commune située dans le cabinet d'aisances. Le débit d'extraction à prendre en compte est de 15 m³/h.

En cas d'absence de cloison entre la salle de séjour et une chambre, la pièce unique ainsi créée est assimilée à deux pièces principales.

Si, de construction, une hotte est raccordée à l'extraction de la cuisine, un débit plus faible est admis. Il est déterminé, en fonction de l'efficacité de la hotte, suivant des modalités approuvées par le ministre chargé de la construction et de l'habitation et le ministre chargé de la santé.

Des cabinets d'aisances sont considérés comme multiples s'il en existe au moins deux dans le logement, même si l'un d'entre eux est situé dans une salle d'eau.

Article 4 :

Des dispositifs individuels de réglage peuvent permettre de réduire les débits définis à l'article 3, sous les conditions suivantes :

En règle générale, le débit total extrait et le débit réduit de cuisine sont au moins égaux aux valeurs données dans le tableau suivant :

	NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES						
	1	2	3	4	5	6	7
Débit total minimal en m ³ /h	35	60	75	90	105	120	135
Débit total minimal en cuisine m ³ /h	20	30	45	45	45	45	45

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 28 OCTOBRE 1983

Lorsque l'aération est assurée par un dispositif mécanique qui module automatiquement le renouvellement d'air du logement, les débits définis par le tableau ci-dessus peuvent être réduits. L'emploi d'un tel dispositif doit faire l'objet d'une autorisation du ministre chargé de la construction et de l'habitation et du ministre chargé de la santé, qui fixe les débits minimaux à respecter. En tout état de cause, le débit total d'air extrait est au moins égal à la valeur donnée par le tableau suivant :

	NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES						
	1	2	3	4	5	6	7
Débit total minimal en m ³ /h	10	10	15	20	25	30	35

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

ACOUSTIQUE

L'arrêté du 30 juin 1999 indique les valeurs de niveau de pression acoustique à ne pas dépasser pour les bruits engendrés par les équipements dans les bâtiments neufs d'habitation.

REMARQUE

L'arrêté du 30 juin 1999 fixe également une valeur de 30 dB pour l'isolement acoustique standardisé pondéré $D_{nT, A}$, tr des pièces principales et des cuisines vis-à-vis des bruits de l'espace extérieur.

Pour les installations de ventilation, **niveau de pression acoustique normalisé** :

- pièce principale : 30 dB(A),
- cuisine : 35 dB(A).

Ces valeurs correspondent au bruit de l'ensemble de l'installation y compris les bouches d'extraction d'air en position débit minimal.

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

LES ENTRÉES D'AIR

La mise en œuvre des entrées d'air doit être effectuée conformément au DTU 68-3 pour les entrées d'air auto-réglables et CPT 36.15 (V4) pour les entrées d'air hygro-réglables.

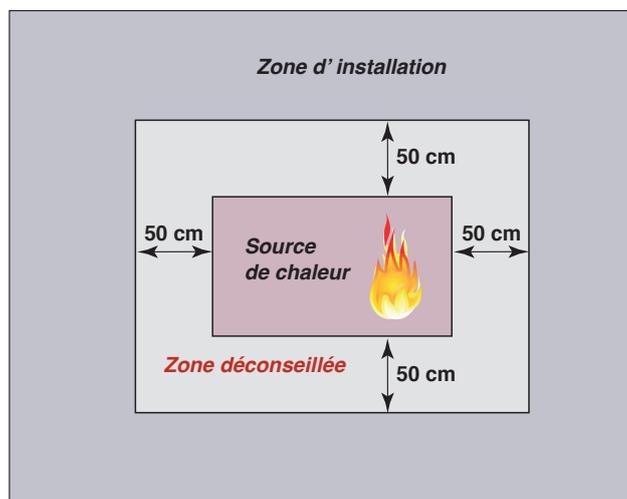
Les entrées d'air sont disposées dans toutes les pièces principales en menuiserie, en coffre de volet ou en traversée de mur. Elles seront soit équipées d'un auvent extérieur destiné à éviter la pénétration d'eau de pluie ou montées sur des surfaces abritées des intempéries. **Les entrées d'air sont à placer en partie haute de pièces principales** pour éviter les courants d'air gênants les entrées d'air hygro-réglable, espacées horizontalement de 50 cm de la projection verticale des bords extérieurs d'un appareil de chauffage ou de cuisson dégageant de la chaleur.

- Pour éviter l'obstruction rapide par encrassement, les entrées d'air ne doivent pas être équipées de maillage inférieur à 3 mm. Ces grilles doivent être accessibles et démontables de l'intérieur.
- Aucun élément de construction (volets pleins, double fenêtres, orifice de passage d'air) ne doit pouvoir diminuer de façon sensible le débit traversant.

Par ailleurs, on évitera les entrées d'air parasites (par ex. autour de la porte palière ou des coffres de volets roulants).

Si la mise en œuvre des entrées d'air nécessite le percement d'un orifice dans l'enveloppe de la construction, celui-ci doit présenter sur toute la traversée, une section \leq à leur gabarit de pose ou à la section libre.

Les entrées d'air ne doivent pas être obturées et pouvoir être nettoyées une fois par an.



LES PASSAGES DE TRANSIT

Les passages de transit sont assurés conformément au DTU 68.3.

Ils doivent être réalisés au droit de toutes les portes du logement et dimensionnés de façon à ce que la différence de pression de part et d'autre de la porte en position fermée, soit :

- < 5 Pa au débit maximal de la bouche d'extraction pour les portes desservant des pièces de service,
- $< 2,5$ Pa au débit d'air égal à la somme des modules d'entrée d'air de la pièce pour les portes desservant des pièces de principales.

Ils peuvent être réalisés de 2 façons :

- soit par détalonnage des portes,
- soit par l'intermédiaire d'une grille de transit.

PRINCIPE DE RÉALISATION DU PASSAGE DE TRANSIT

Porte(s) intérieure(s) desservant une cuisine ou toute autre pièce de service hors cuisine (salle de bains, salle d'eau, Wc) équipée d'un appareil à gaz raccordé :	Portes intérieures desservant des pièces principales équipées d'entrée d'air de module < 30 , ou une salle d'eau, une salle de bains sans appareil à gaz raccordé
---	---

GRILLE DE TRANSIT	150 m ³ /h sous 10 Pa (section d'environ 150 cm ²)	Non employée
--------------------------	---	--------------

Passage d'air en partie supérieure ou inférieure de la porte de hauteur e et sans changement de direction de l'écoulement	- 2 portes : $e = 1$ cm Local desservi par : - 1 porte : $e = 2$ cm	$e = 1$ cm, quel que soit le nombre de portes
---	---	---



TWH_10028A

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

LES BOUCHES D'EXTRACTION D'AIR

La mise en œuvre des entrées d'air doit être effectuée conformément au DTU 68-3 pour les bouches d'extraction auto-réglables et CPT 36.15 (V4) pour les bouches hygroréglables.

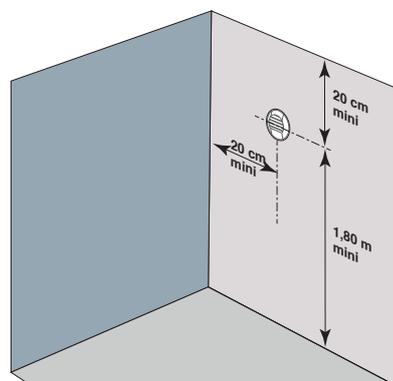
LES BOUCHES D'EXTRACTION

Les bouches d'extraction sont placées en partie haute de toutes les pièces de service au plafond ou au mur à une hauteur $> 1,80$ m du sol et à 20 cm au minimum des parois verticales et du plafond.

Leur commande doit être manœuvrable debout ou assis, à une hauteur située entre $0,9$ et $1,3$ m du sol.

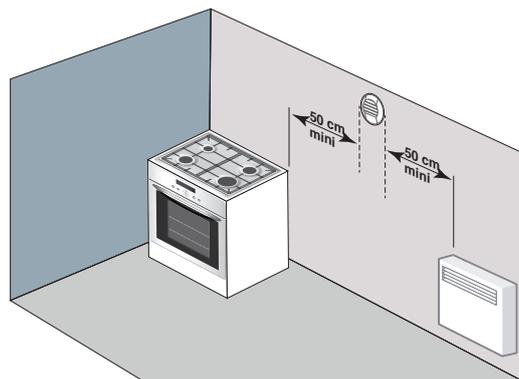
Les bouches hygroréglables placées en cuisine doivent être éloignées d'au moins 50 cm des appareils de chauffage ou de cuisson en raison du dégagement de chaleur de ces appareils.

emplacement général



TWH_F0030

bouche hygroréglable en cuisine



TWH_F0029



Les bouches d'extraction doivent rester accessibles et déposables pour permettre leur nettoyage.

LE CIRCUIT AÉRAULIQUE D'EXTRACTION

Le circuit aéraulique sera réalisé selon les spécifications du DTU 68-3.

Les conduits utilisés le plus fréquemment en maison individuelle sont des conduits PVC flexibles isolés :

- isolant d'épaisseur 25 mm dans le volume chauffé,
- isolant d'épaisseur 50 mm hors volume chauffé.

Pour les maisons à plusieurs niveaux, les colonnes pourront être réalisées en conduit rigide.

Les précautions de mise en œuvre :

- éviter les coudes ou à défaut ne réaliser que des coudes de grand rayon (pas de coude à 90°),
- ne pas étrangler ou écraser le conduit,
- éviter les longueurs superflues et réaliser un conduit lisse et rectiligne pour limiter les pertes de charge et éviter les points bas où pourrait s'accumuler la condensation :
 - longueur < 10 m pour les conduits Ø 80 mm,
 - longueur < 5 m pour les conduits Ø 125 ou 150 mm.
- isoler le réseau d'extraction hors du volume chauffé,
- aucun dispositif mécanique individuel (hotte...) ne doit être raccordé sur le réseau de VMC.

LE REJET D'AIR

Il doit être effectué conformément au DTU 68-3.

En maison individuelle, dans le cas d'un système prédimensionné, la sortie aéraulique (y compris le conduit) doit être spécifique à la VMC et caractérisée par :

- un diamètre de raccordement au minimum équivalent au diamètre de raccordement du piquage de rejet du groupe d'extraction,
- une perte de charge maximale (différence de pression totale) de 25 Pa pour un débit de 200 m³ à la vitesse maximale du groupe d'extraction ; cette exigence est réputée satisfaite par l'utilisation d'un rejet de toiture aéraulique et la limitation de la longueur du conduit entre l'extracteur et le rejet à 2 mètres,
- sa fonction de protection contre l'intrusion dans le conduit de rejet de tout élément (pluie, neige, volatiles, etc).
- au-delà du système d'emploi des systèmes prédimensionnés, un calcul aéraulique et acoustique est nécessaire.
- le rejet doit se faire à l'extérieur (à 0,4 m de toute baie ouvrante et 0,6 m de toute entrée d'air) et non dans les combles, de façon à éviter tout problème de condensation, de bruit et de réintroduction d'air extrait dans le logement.
- sortie aéraulique en toiture : le rejet est placé dans le tiers supérieur de toiture. La tuile à douille à lanterne et les chatières en diamètre de raccordement inférieur à 160 mm ne respectent pas ces exigences et sont donc interdites à l'utilisation de rejet d'air pour la VMC.
- sortie aéraulique en façade : dans ce cas, en complément des prescriptions précédentes :
 - la façade ne doit pas être soumise aux vents,
 - il ne doit pas y avoir de possibilité de réintroduction d'air pollué.

LE DIMENSIONNEMENT

ENTRÉES D'AIR ET BOUCHES D'EXTRACTION

EN CONFIGURATION VMC AUTORÉGLABLE

- entrées d'air autoréglables

Le dimensionnement des entrées d'air doit être réalisé selon les spécifications du DTU 68-3.

La somme des modules d'entrée d'air doit être au moins égale au débit d'air maximal souhaité par local en tenant compte de la perméabilité du bâtiment.

EXEMPLE DE DIMENSIONNEMENT LES PLUS COURANT

NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES	DÉBIT TOTAL MAXIMAL EXTRAIT (m³/h)	SOMME DES MODULES "ENTRÉES D'AIR" DANS CHAQUE PIÈCE PRINCIPALE (DIFFÉRENCE DE PRESSION MAXIMALE : 20 PA)	
		SÉJOUR	AUTRE PIÈCE PRINCIPALE
1	90	90	sans objet
	105	90	sans objet
2	120	60	30
3	150	60	30
4	180	45	30
5	210	45	30
6	210	45	22
7	225	45	22

- bouches d'extraction autoréglables

La détermination des débits d'air hygiéniques doit être réalisée selon l'arrêté du 24 mars 1982 modifié.

NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES DU LOGEMENT	GLOBAL	DÉBITS À EXTRAIRE POUVANT ÊTRE ATTEINTS SIMULTANÉMENT OU NON (m³/h)					
		CUISINE		SALLE DE BAIN OU DE DOUCHES COMMUNE OU NON AVEC LES WC	AUTRES SALLES D'EAU*	WC	
	MINI	MINI	MAXI				UNIQUE
1	35	20	75	15	15	15	
2	60	30	90	15	15	15	
3	75	45	105	30	15	15	
4	90	45	120	30	15	30	
5	105	45	135	30	15	30	
6	120	45	135	30	15	30	
7	135	45	135	30	15	30	

EN CONFIGURATION VMC HYGRORÉGLABLE DE TYPE A

- entrées d'air autoréglables

Les entrées d'air sont autoréglables et leur dimensionnement doit être réalisé selon la prescription de l'Avis technique.

Les bouches d'extraction sont hygroréglables et modulent automatiquement le renouvellement d'air du logement. Elles seront obligatoirement temporisées en cuisine et en WC des logements de type F1 à F4. Elles doivent respecter l'arrêté du 28 octobre 1982 modifiant l'arrêté du 24 mars 1982. Leur dimensionnement doit être conforme aux instructions des Avis Techniques.

EXEMPLE DE DIMENSIONNEMENT LES PLUS COURANT

NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES	1	2	3	4	5	6	7
Débits global minimum à extraire (m³/h)	10	10	15	20	25	30	35

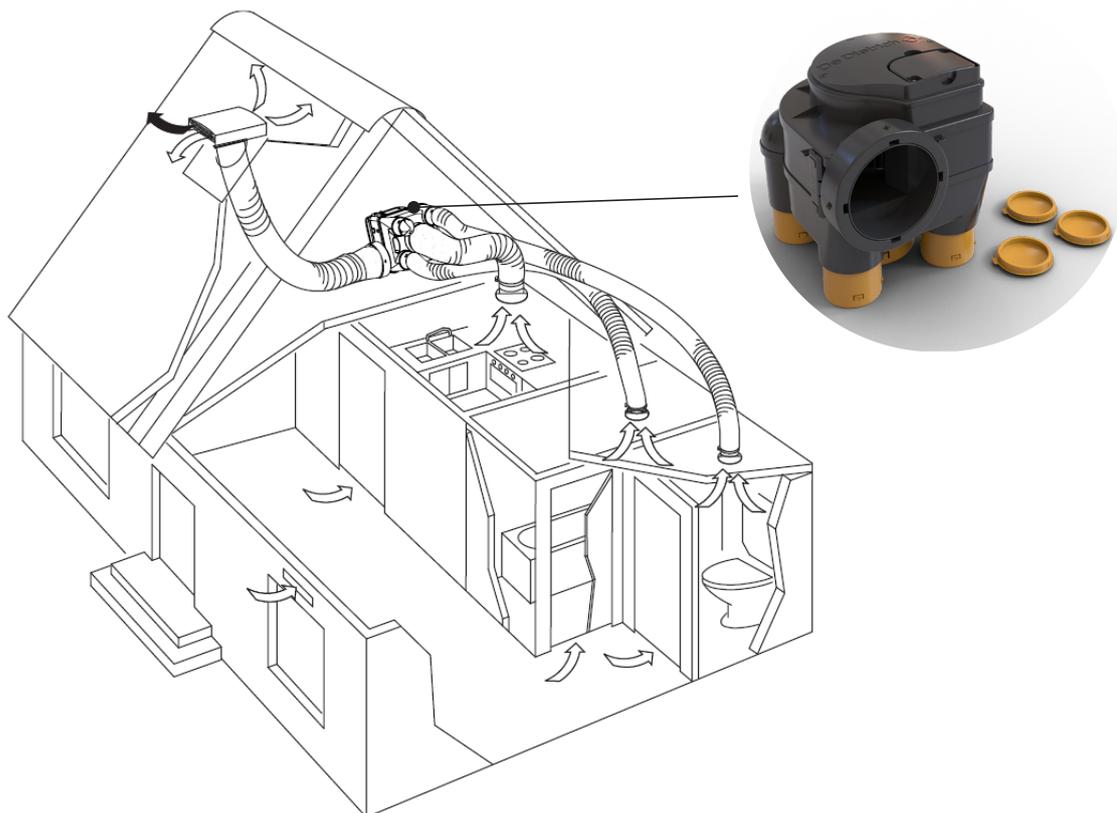
DD VMC HYGRO SF MI

PRÉSENTATION DE LA SOLUTION

MISE EN OEUVRE

FIXATION SUSPENDUE PAR
CORDELETTE FOURNIE

PRÉVOIR DES ENTRÉES D'AIR AUTORÉGLABLES OU
HYGRORÉGLABLES DANS LES PIÈCES PRINCIPALES
ET DES BOUCHES D'EXTRACTION HYGRORÉGLABLES DANS
LES PIÈCES HUMIDES



EQUIPEMENT STANDARD

CAISSON
POLYPROPYLENE
ROBUSTE, COULEUR
GRISE

PROTECTION IPX4,
CLASSE D'ISOLATION II

VENTILATEUR CENTRIFUGE À
RÉACTION À HAUT RENDEMENT
EN POLYPROPYLENE

ALIMENTATION
230 VAC

MOTEUR EC TRÈS
BASSE CONSOMMATION
(40 W)

6 ORIFICES :

- 4 ENTRÉES Ø 80 MM POUR LES SANITAIRES,
- 1 ENTRÉE RÉGLÉE Ø125 MM POUR LA CUISINE,
- 1 SORTIE Ø 160 MM D'AIR VICIÉ.

DD VMC HYGRO SF MI

POINTS FORTS

FERMETURE RAPIDE DU CAISSON PAR CLIPS

LARGE GAMME
D'APPLICATION :
JUSQU'AU T7
ET
JUSQU'À 4 SANITAIRES

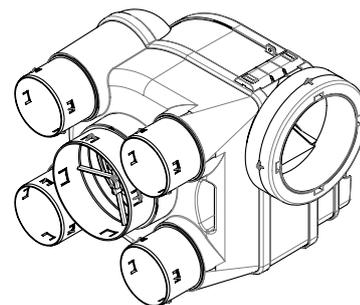
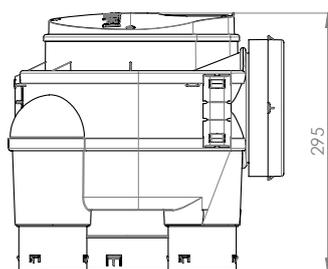
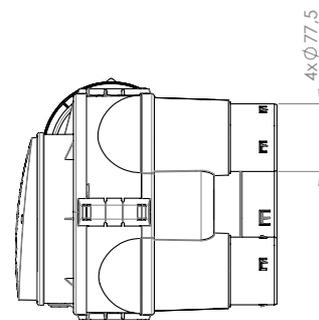
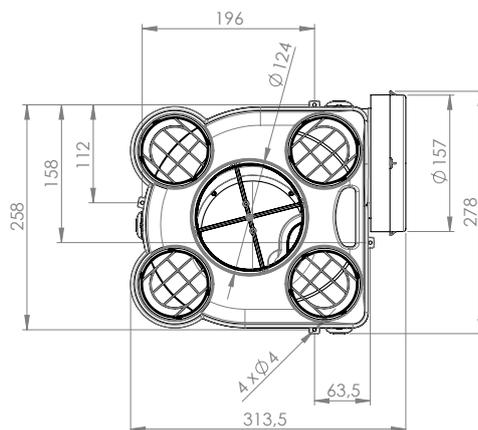
UTILISATION CONTINUE
SOUS 50°C

CONFORME ERP 2018
ET AVIS TECHNIQUE
14.5/17-2286_V3

MOTEUR EC BASSE CONSOMMATION
(40 W AU DÉBIT MAX.)



DIMENSIONS (EN MM)



VMC_SF_F0010

DD VMC HYGRO SF MI

DESCRIPTION ET UTILISATION

DESCRIPTION

DD VMC HYGRO SF MI est un système de ventilation centralisé en fonction de l'humidité relative ambiante (VMC Hygro), qui a été conçu pour une ventilation continue (24/7), de la cuisine et de locaux de service (de 2 à 4), d'appartements caractérisés par un nombre de pièces habitables allant de 1 à 7 (F1 à F7 pour la norme française).

Par rapport aux VMC autoréglables traditionnelles et aux VMC hydrovariables, pour les VMC hygro-réglables le débit d'air extrait est contrôlé par le degré d'ouverture des orifices d'extraction.

RACCORDEMENT AÉRAULIQUE

Les bouches pour prises sanitaires $\varnothing 80$ et les bouchons peuvent être montés sous pression et sont interchangeables.

Les bouches d'aspiration, pour les locaux sanitaires ($\varnothing 80$) et pour les cuisines ($\varnothing 125$) doivent être raccordées aux bouches d'extraction au moyen de conduits flexibles.

Le parcours de ces conduits devra être le plus rectiligne possible, en respectant toutefois une longueur minimum de 1,5 m de conduits pour chaque bouche d'extraction.

Contrôler le positionnement correct des conduits sur les régulateurs.

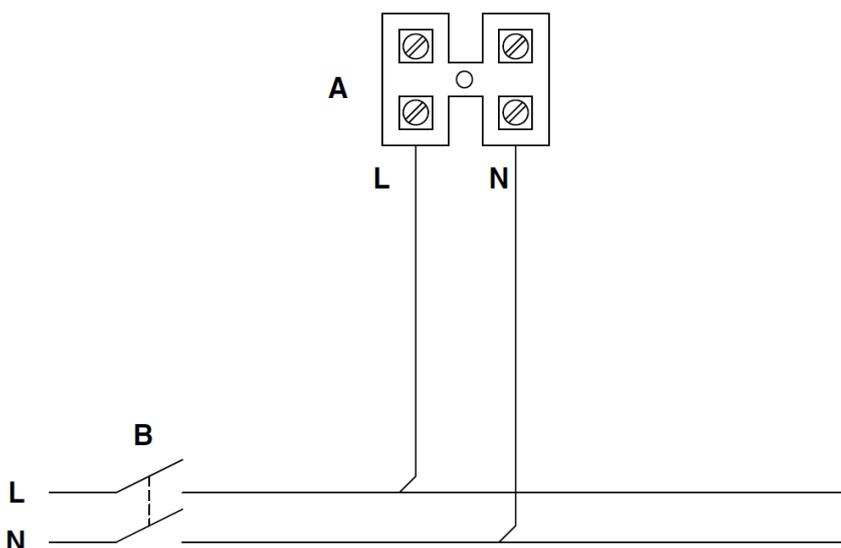
Raccorder la sortie d'évacuation de l'air $\varnothing 160$ à travers une cheminée d'évacuation ou avec une grille d'aspiration externe.

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Le raccordement de l'appareil au réseau d'alimentation doit être effectué avec un câble souple d'une section minimale de $0,75 \text{ mm}^2$ ou par un raccordement direct au réseau d'alimentation fixe avec câble d'une section minimale de 1 mm^2 .

A Main terminal block

B Main bipolar switch



VMC_SF_00003

DD VMC HYGRO SF MI

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

FICHE DE PRODUIT

DÉSIGNATION	UNITÉ	DD VMC HYGRO SF MI
Consommation énergétique spécifique SEC - (Climat moyen)	kWh/m ² .an	-26,8
Consommation énergétique spécifique SEC - (Climat froid)	kWh/m ² .a	-53,9
Consommation énergétique spécifique SEC - (Climat chaud)	kWh/m ² .a	-11,3
Typologie déclarée		UVR-U
Type de conduit (VM - VSD - N/A)		VSD
Rendement thermique de récupération de chaleur	%	87,9
Débit maximal (Q _{max})	m ³ /h	325,0
Puissance électrique à Q _{max}	W	40,0
Niveau de puissance acoustique L _{wA}	dB(A)	52
Débit de référence	m ³ /h	242,0
Différence de pression de référence	Pa	142
SPI (consommation d'énergie spécifique)	W/(m ³ /h)	0,113
Facteur de régulation CTRL		0,65
Typologie de régulation		Amb. Central.
Taux de fuite externe maximal	%	7,8
Consommation d'électricité annuelle (AEC)	KWh électricité /a	60
AHS moyenne -Economie annuelle de chauffage	KWh énergie primaire /a	2830
AHS froid -Economie annuelle de chauffage	KWh énergie primaire /a	5536
AHS chaud -Economie annuelle de chauffage	KWh énergie primaire /a	1280
Classe énergétique		B

DD VMC HYGRO SF MI

LES OPTIONS DISPONIBLES

LES ENTRÉES D'AIR HYGRO RÉGLABLES (POUR VMC HYGRO RÉGLABLE DE TYPE B)

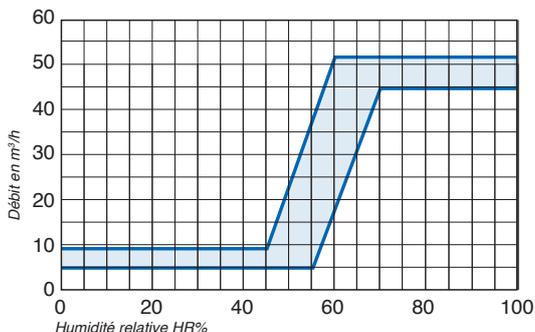


KIT ENTRÉE D'AIR HYGRO RÉGLABLE 5/45 m³/h - COLIS EH715, RÉFÉRENCE 7673170

Assure un débit d'air variable de 5 à 45 m³/h en fonction du taux d'humidité de la pièce. Fonctionne sur parois verticales et tous plans inclinés. Livrée avec capuchon de façade extérieure et capot pour côté intérieur.



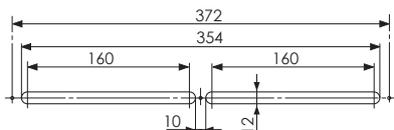
CARACTÉRISTIQUES AÉRAULIQUES À 80 PA



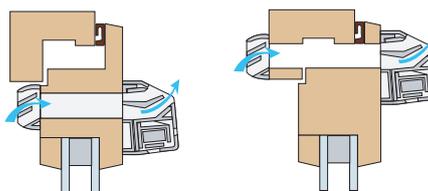
MISE EN ŒUVRE

Emplacement de montage: voir page 10

L'entrée d'air doit être centrée sur une entaille de 354 x 12 mm, coté intérieur comme extérieur.



EXEMPLES D'INSTALLATIONS



LES BOUCHES D'EXTRACTION HYGRO RÉGLABLES (POUR VMC HYGRO RÉGLABLE DE TYPE A OU B)

• BOUCHES D'EXTRACTION À DOUBLE DÉBIT POUR CUISINE

Les bouches d'extraction cuisine que nous proposons assurent un débit d'air modulé en fonction de l'humidité relative ambiante de la pièce et un débit d'air complémentaire temporisé à 30 min. dont l'ouverture est commandée par l'utilisateur.



BOUCHES D'EXTRACTION HYGRO RÉGLABLES POUR CUISINE, À PILES (FOURNIES), Ø 125 mm (livrées avec manchon placo 3 griffes):

- 10/40/90 m³/h: COLIS EH703, RÉFÉRENCE 7673158
- 10/45/135 m³/h: COLIS EH293, RÉFÉRENCE 7603279

L'ouverture de la bouche au débit maximum d'extraction s'effectue par une impulsion sur un interrupteur ou un bouton-poussoir à fermeture (non livré).

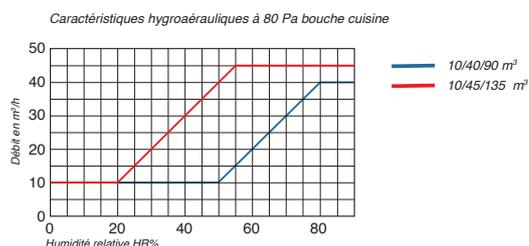


BOUCHES D'EXTRACTION HYGRO RÉGLABLES POUR CUISINE, À CORDON, Ø 125 mm (livrées avec manchon placo 3 griffes):

- 10/40/90 m³/h: COLIS EH707, RÉFÉRENCE 7673162
- 10/45/135 m³/h: COLIS EH297, RÉFÉRENCE 7603283

L'ouverture de la bouche au débit maximum d'extraction s'effectue manuellement à l'aide d'un cordon.

CARACTÉRISTIQUES HYGROAÉRAULIQUES DES BOUCHES HYGRO RÉGLABLES CUISINES À 80 PA



CARACTÉRISTIQUES ACOUSTIQUES

Bouches hygro cuisine	LW en dB(A)			DN, E, W (C) en dB
	100 PA	136 PA*	160 PA	
10/40/90 m³/h	31	35	37	55

* valeurs certifiées CSTBat

DD VMC HYGRO SF MI

LES OPTIONS DISPONIBLES

• BOUCHES D'EXTRACTION POUR SALLE DE BAIN



TW_H_Q0102

BOUCHES D'EXTRACTION HYGRO RÉGLABLES POUR SALLE DE BAIN, Ø 80 mm (livrées avec manchon placo 3 griffes):

- 5/40 m³/h: COLIS EH299, RÉFÉRENCE 7603286
- 10/40 m³/h: COLIS EH301, RÉFÉRENCE 7603288
- 10/45 m³/h: COLIS EH302, RÉFÉRENCE 7603289

Les bouches d'extraction salle de bain que nous proposons assurent un débit d'air modulé en fonction de l'humidité relative ambiante de la pièce.



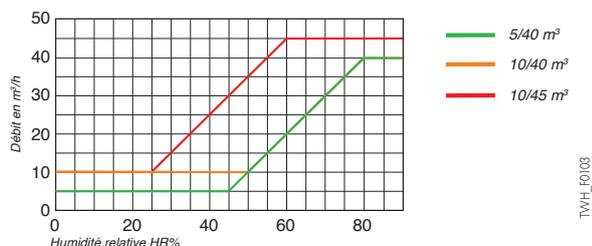
TW_H_Q0103

BOUCHE D'EXTRACTION POUR SALLE DE BAIN AVEC WC, À PILES, Ø 80 mm (livrée avec manchon placo 3 griffes):

- 5/40/30 m³/h: COLIS EH882, RÉFÉRENCE 7695991
- 15/45/40 m³/h: COLIS EH883, RÉFÉRENCE 7695992
- 15/45/45 m³/h: COLIS EH712, RÉFÉRENCE 7673167

Cette bouche d'extraction salle de bain assure un débit d'air modulé suivant l'humidité relative ambiante de la pièce et un débit complémentaire temporisé à 30 minutes commandé par détection de présence.

CARACTÉRISTIQUES HYGROAÉRAULIQUES À 80 PA DES BOUCHES HYGRO RÉGLABLES, SALLE DE BAIN EH299/EH301/EH302



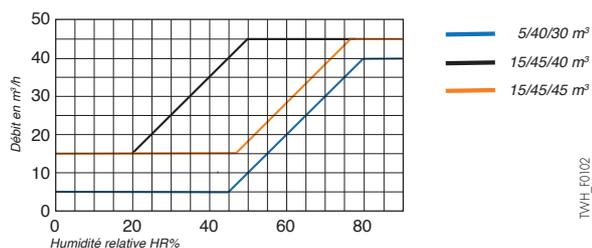
TW_H_F0103

CARACTÉRISTIQUES ACOUSTIQUES DES BOUCHES EH299/EH301/EH302

Bouches hygror. SdB	LW en dB(A)			DN, E, W (c) en dB
	100 PA	136 PA*	160 PA	
10/40 m ³ /h	28	35	37	56

* valeurs certifiées

CARACTÉRISTIQUES HYGROAÉRAULIQUES À 80 PA DES BOUCHES HYGRO RÉGLABLES, SALLE DE BAIN EH882/EH883/EH712



TW_H_F0102

CARACTÉRISTIQUES ACOUSTIQUES DES BOUCHES EH299/EH301/EH302

Bouches hygror. SdB	LW en dB(A)			DN, E, W (C) en dB
	100 PA	136 PA*	160 PA	
5/40/30 m ³ /h	28	35	37	56
15/45/45 m ³ /h	28	35	37	56

* valeurs certifiées

DD VMC HYGRO SF MI

LES OPTIONS DISPONIBLES

• BOUCHE D'EXTRACTION WC

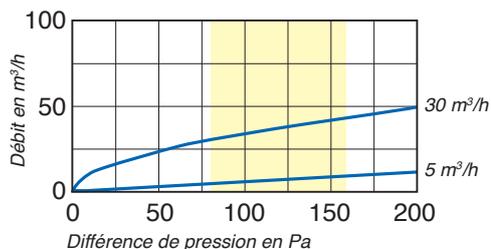
La bouche d'extraction WC que nous proposons assure un débit d'air permanent de 5 m³/h et un débit complémentaire de 30 m³/h temporisé à 30 min.



BOUCHE D'EXTRACTION POUR WC, À PILES (FOURNIES), Ø 80 mm (livrées avec manchon placo 3 griffes):
- 5/30 m³/h - COLIS EH303, RÉFÉRENCE 7603290

L'ouverture de la bouche au débit maximum d'extraction s'effectue par détection de présence.

CARACTÉRISTIQUES AÉRAULIQUES DE LA BOUCHE WC, 5/30 m³/h



TWH_F0025

CARACTÉRISTIQUES ACOUSTIQUES

Bouche WC	LW en dB(A)			DN, E, W (c) en dB
	100 PA	136 PA*	160 PA	
5/30 m ³ /h	28	35	37	56

* valeurs certifiées CSTBat

MISE EN ŒUVRE DES BOUCHES D'EXTRACTION

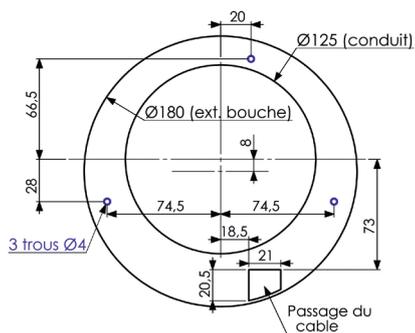
Emplacement de montage: voir page 7

La mise en place **en plafond** s'effectue grâce au manchon placo 3 griffes livré avec la bouche. En cas de montage **mural**, la bouche sera emboîtée directement sur le conduit.

Les bouches sont vissées au mur/plafond en utilisant les 2 trous prévus à cet effet.

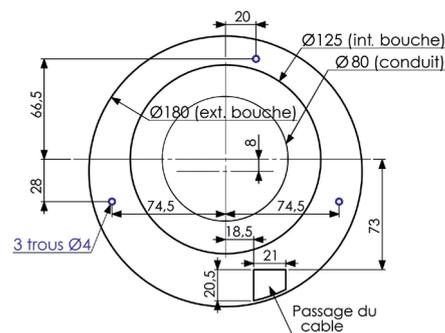
NOTA: les bouches cuisine à piles (colis EH293) sont à raccorder au bouton-poussoir par un câble 2 fils.

BOUCHE CUISINE



TWH_F0104

BOUCHE SALLE DE BAIN, WC



TWH_F0105

DD VMC HYGRO SF MI

LES OPTIONS DISPONIBLES

AUTRES OPTIONS

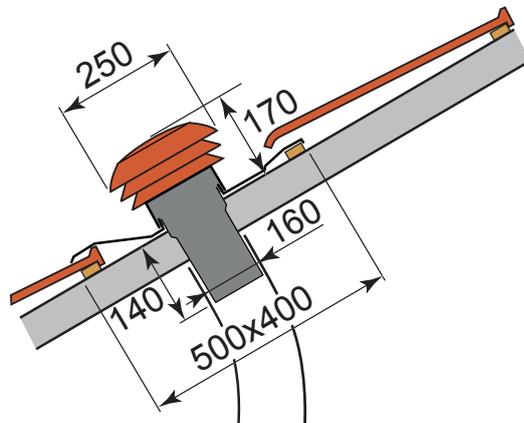


CHAPEAU DE TOITURE :

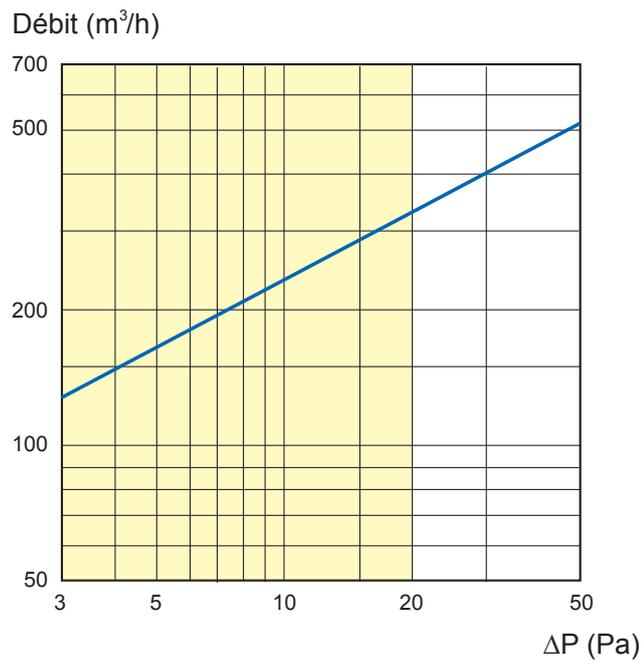
- COULEUR ARDOISE - COLIS EH370, RÉFÉRENCE 7608997

En cas de rejet d'air en toiture.

DIMENSIONS



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU CHAPEAU DE TOITURE



DIMENSIONNEMENT DD VMC HYGRO SF MI

TABLEAU POUR VMC HYGRO A

**TABLEAU DE DIMENSIONNEMENT D'UNE VMC HYGRO RÉGLABLE DE TYPE A
AVEC CORRESPONDANCE DES OPTIONS DISPONIBLES (VOIR P. 14 À 16)**

TYPE DE LOGEMENT	PIÈCES HUMIDES	CONFIGURATION DE BASE						PIÈCES TECHNIQUES SUPPLÉMENTAIRES					
		MODULE D'ENTRÉE D'AIR		BOUCHES D'EXTRACTION : DÉBIT (m³/h) / N° COLIS									
		SÉJOUR DÉBIT (M³/H)	PAR CHAMBRE DÉBIT (M³/H)	CUISINE	SALLE DE BAINS	SDB/ WC1	SDB/ WC2	WC	AUTRE SDB	AUTRE SDB/WC	AUTRE WC	SALLE D'EAU	
F1	1 SdB/WC	2 x 45	-	10/40/90 EH707 ou EH703	-	15/45/45 EH712	-	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F1	1 SdB/WC	2 x 45	-	10/40/90 EH707 ou EH703	-	15/45/45 EH712	-	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F1	1 SdB 1 WC	2 x 45	-	10/40/90 EH707 ou EH703	10/40 EH301	-	-	5/30 EH303	10/40 EH301	5/40/30 EH882	5/30 EH303	5/40 EH299	
F2	1 SdB/WC	2 x 30	30	10/40/90 EH707 ou EH703	-	15/45/40 EH883	-	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F2	1 SdB/WC	2 x 30	30	10/40/90 EH707 ou EH703	-	15/45/40 EH883	-	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F2	1 SdB 1 WC	2 x 30	30	10/40/90 EH707 ou EH703	10/45 EH302	-	-	5/30 EH303	10/45 EH302	5/40/30 EH882	5/30 EH303	5/40 EH299	
F3	1 SdB/WC	2 x 30	30	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/40 EH883	-	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F3	1 SdB/WC	2 x 30	30	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/40 EH883	-	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F3	1 SdB 1 WC	2 x 30	30	10/45/135 EH297 ou EH293	10/45 EH302	-	-	5/30 EH303	10/45 EH302	5/40/30 EH882	5/30 EH303	5/40 EH299	
F4	1 SdB/WC	45	30	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/40 EH883	-	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F4	1 SdB/WC	45	30	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/40 EH883	-	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F4	1 SdB 1 WC	45	30	10/45/135 EH297 ou EH293	10/45 EH302	-	-	5/30 EH303	10/45 EH302	5/40/30 EH882	5/30 EH303	5/40 EH299	
F5	1 SdB/WC	45	30	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/40 EH883	-	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F5	1 SdB/WC	45	30	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/40 EH883	-	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F5	1 SdB 1 WC	45	30	10/45/135 EH297 ou EH293	10/45 EH302	-	-	5/30 EH303	10/45 EH302	5/40/30 EH882	5/30 EH303	5/40 EH299	
F6	2 SdB/WC	45	22	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/40 EH883	15/45/40 EH883	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F6	2 SdB/WC	45	22	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/40 EH883	15/45/40 EH883	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F6	1 SdB/WC 1 SdB + 1 WC	45	22	10/45/135 EH297 ou EH293	10/45 EH302	15/45/40 EH883	-	5/30 EH303	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F7	2 SdB/WC	45	22	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/40 EH883	15/45/40 EH883	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F7	2 SdB/WC	45	22	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/40 EH883	15/45/40 EH883	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F7	1 SdB/WC 1 SdB + 1 WC	45	22	10/45/135 EH297 ou EH293	10/45 EH302	15/45/40 EH883	-	5/30 EH303	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	

DIMENSIONNEMENT DD VMC HYGRO SF MI

TABLEAU POUR VMC HYGRO B

• EN CONFIGURATION VMC HYGRO RÉGLABLE DE TYPE B

Le dimensionnement des entrées d'air et des bouches d'extraction doit être conforme aux instructions des Avis Techniques.
Les entrées d'air ne peuvent être autoréglables que dans les logements de type F1.

TABLEAU DE DIMENSIONNEMENT D'UNE VMC HYGRO RÉGLABLE DE TYPE B AVEC CORRESPONDANCE DES OPTIONS DISPONIBLES (VOIR P. 14 À 16)

TYPE DE LOGEMENT	PIÈCES HUMIDES	CONFIGURATION DE BASE							PIÈCES TECHNIQUES SUPPLÉMENTAIRES				
		MODULE D'ENTRÉE D'AIR		BOUCHES D'EXTRACTION : DÉBIT (M ³ /H) / N° COLIS					AUTRE SDB	AUTRE SDB/WC	AUTRE WC	SALLE D'EAU	
		SÉJOUR DÉBIT (M ³ /H)	PAR CHAMBRE DÉBIT (M ³ /H)	CUISINE	SALLE DE BAINS	SDB/WC1	SDB/WC2	WC					
F1	1 SdB/WC	2 x 5/45 EH715 ou 45	-	10/40/90 EH707 ou EH703	-	15/45/45 EH712	-	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F1	1 SdB/WC	2 x 5/45 EH715 ou 45	-	10/40/90 EH707 ou EH703	-	15/45/45 EH712	-	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F1	1 SdB 1 WC	2 x 5/45 EH715 ou 45	-	10/40/90 EH707 ou EH703	10/40 EH301	-	-	5/30 EH303	10/40 EH301	5/40/30 EH882	5/30 EH303	5/40 EH299	
F2	1 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/40/90 EH707 ou EH703	-	15/45/45 EH712	-	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F2	1 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/40/90 EH707 ou EH703	-	15/45/45 EH712	-	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F2	1 SdB 1 WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/40/90 EH707 ou EH703	10/40 EH301	-	-	5/30 EH303	10/40 EH301	5/40/30 EH882	5/30 EH303	5/40 EH299	
F3	1 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/45 EH712	-	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F3	1 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/45 EH712	-	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F3	1 SdB 1 WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	10/40 EH301	-	-	5/30 EH303	10/40 EH301	5/40/30 EH882	5/30 EH303	5/40 EH299	
F4	1 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/45 EH712	-	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F4	1 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/45 EH712	-	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F4	1 SdB 1 WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	10/40 EH301	-	-	5/30 EH303	10/40 EH301	5/40/30 EH882	5/30 EH303	5/40 EH299	
F5	1 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/45 EH712	-	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F5	1 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/45 EH712	-	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F5	1 SdB 1 WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	10/40 EH301	-	-	5/30 EH303	10/40 EH301	5/40/30 EH882	5/30 EH303	5/40 EH299	
F6	2 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/45 EH712	15/45/40 EH883	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F6	2 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/45 EH712	15/45/40 EH883	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F6	1 SdB/WC 1 SdB + 1 WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	10/40 EH301	15/45/40 EH883	-	5/30 EH303	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F7	2 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/45 EH712	15/45/40 EH883	-	5/40 EH299	15/45/45 EH712	-	5/40 EH299	
F7	2 SdB/WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	-	15/45/45 EH712	15/45/40 EH883	-	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	
F7	1 SdB/WC 1 SdB + 1 WC	5/45 EH715	5/45 EH715	10/45/135 EH297 ou EH293	10/40 EH301	15/45/40 EH883	-	5/30 EH303	-	15/45/45 EH712	5/30 EH303	5/40 EH299	

De Dietrich 

BDR THERMEA France
S.A.S. au capital social de 229 288 696 €
57, rue de la Gare - 67580 Mertzwiller
Tél. 03 88 80 27 00 - Fax 03 88 80 27 99
www.dedietrich-thermique.fr

